



SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-031 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Brannais, de la Communauté de Communes du Sud Libournais et de la Communauté d'agglomération du Libournais au syndicat intercommunal de l'entre deux mers ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM).

Vu les statuts dudit syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'article L.5211-41 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales qui précise que «L'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue. L'ensemble des personnels de l'établissement transformé est réputé relever du nouvel établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.»,

Vu l'article L.5216-7 I du Code général des collectivités territoriales qui dispose que «Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, par création de cette communauté, par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération, et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.»,

Vu l'article L.5211-61 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'«un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte dont le périmètre inclut en totalité le périmètre communautaire après création du syndicat ou adhésion de l'établissement public. Par dérogation à l'alinéa précédent, en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif, de collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés, ou de distribution d'électricité ou de gaz naturel, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou un établissement public territorial peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire. Lorsque par application des alinéas précédents ou des articles L. 5214-21, L. 5215-22 ou L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'est membre que pour une partie de son territoire d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cadre de la majorité prévue aux articles L. 5211-17 à L. 5211-20 et L. 5212-27 au titre de cet établissement est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte»,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 23 janvier 2017,

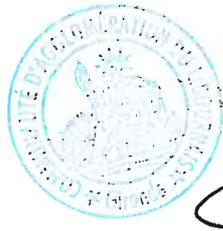
Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au SEMOCTOM pour le périmètre des Communes de Moulon, de Génissac, Saint-Germain-du-Puch, Camiac et Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_031-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_032-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-032 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEMOCTOM

2017-01-032 -- 2/2

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_032-DE

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°... en date du ... relative à l'adhésion au SEMOCTOM,

Considérant que les communes de Génissac, de Moulon, de Saint Germain du Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nerigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton sont desservies par le SEMOCTOM,

Par courrier du 13 janvier 2017, le SEMOCTOM :

- indique qu'en application des statuts du SEMOCTOM et selon le quatrième alinéa de l'article 7, la composition du Comité Syndical s'applique pour la durée du mandat après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires,
- précise que les rédacteurs des statuts ont voulu que le Comité Syndical demeure inchangé, même en cas de modification des périmètres des intercommunalités,
- demande par conséquent à La Cali de désigner 7 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à la désignation de 7 délégués titulaires et 5 délégués suppléants :

Titulaires	Suppléants
Mickaël BOULET (Genissac)	Gérard HENRY (Génissac)
Jean-Paul ROUSSE (Moulon)	Franck LE ROY (Moulon)
Damien GRAIN (Espiet)	William TITE (Camiac -et-Saint-Denis)
Marc CHARRIER (Saint-Quentin de Baron)	Henri-Michel GATA (Saint-Germain-du-Puch)
Jean-Luc LAMAISSON (Nerigean)	Joël BORNANCIN (Saint-Germain-du-Puch)
Catherine VIANDON (Saint-Germain-du-Puch)	
Agnès JOUGLET-SUEUR (Saint-Germain-du-Puch)	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_033-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-033 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
ADHÉSION AU SMICVAL

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

SLOV

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_033-DE

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Brannais, de la Communauté de Communes du Sud libournais et de la Communauté d'agglomération du Libournais au syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Libournais Haute Gironde (SMICVAL),

Vu les statuts dudit syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'article L.5211-41 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales qui précise que «L'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue. L'ensemble des personnels de l'établissement transformé est réputé relever du nouvel établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.»,

Vu l'article L.5216-7 I du Code général des collectivités territoriales qui dispose que «Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, par création de cette communauté, par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération, et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.»,

Vu l'article L.5211-61 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'«un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte dont le périmètre inclut en totalité le périmètre communautaire après création du syndicat ou adhésion de l'établissement public. Par dérogation à l'alinéa précédent, en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif, de collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés, ou de distribution d'électricité ou de gaz naturel, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou un établissement public territorial peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire. Lorsque par application des alinéas précédents ou des articles L. 5214-21, L. 5215-22 ou L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'est membre que pour une partie de son territoire d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cadre de la majorité prévue aux articles L. 5211-17 à L. 5211-20 et L. 5212-27 au titre de cet établissement est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte»,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au SMICVAL pour l'ensemble de son territoire, à l'exception du périmètre des Communes de Moulon, de Génissac, Saint Germain du Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_034-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-034 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SMICVAL

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

SLOV

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_034-DE

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente, en charge de l'environnement, développement durable,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères,
 Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°... en date du ... relative à l'adhésion au SMICVAL,

Vu les statuts du SMICVAL adoptés lors de son assemblée générale du 11 septembre 2013,

Vu l'article 5.1 des statuts stipulant le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants d'après le dernier recensement connu de la population totale des communes desservies au sein d'un EPCI adhérent,

Vu l'article 5.3 stipulant que les délégués suppléants sont désignés en même temps que les délégués titulaires. En cas d'absence d'un titulaire, le remplacement de celui-ci sera assuré par un suppléant et a voix délibérative,

Considérant que La Cali dispose d'une représentativité de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

Considérant que la durée des fonctions des délégués siégeant au syndicat est identique à celle de la durée de leur mandat dans les assemblées qui les ont désignées,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

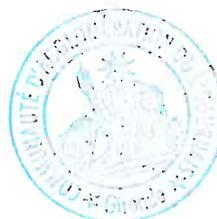
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain MAROIS (St Denis de Pile)	Kléber AUDINET (St Ciers d'Abzac)
Jean-Claude ABANADES (Sablons)	Laurence ROUEDE (Libourne)
Marcel BERTHOME (St Seurin sur l'Isle)	Fabienne KRIER (Bayas)
Catherine VIANDON (St Germain du Puch)	Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle)
Michel FOULHOUX (Coutras)	Jérôme COSNARD (Coutras)
Chantal GANTCH (Savignac de l'Isle)	Alain PAIGNE (Gours)
Regis GRELOT (Libourne)	Jean-François MARTINEZ (St Martin en Laye)
David RESENDE (Camps sur l'Isle)	Bernard NADEAU (Les Eglisottes-et-Chalaires)
Joël ROUSSET (Libourne)	Jacques MESPLEDE (Les Peintures)
Michel VACHER (Le Fieu)	Jean-Luc DARQUEST (Bonzac)
Bernard GUILHEM (Arveyres)	Jocelyne LEMOINE (Vayres)
Christian ROBIN (Izon)	Armand REIS-FILIBE (Cadarsac)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais